

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 5 octobre 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

**N° : 2023/13**

**Demandes de subvention fonds vert et DREAL pour la « détermination de la méthodologie d'analyse régionale des continuités écologiques et réalisation des premières analyses dans la perspective de la révision du SRADET – phase 1 »**

17 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Violaine RICHARD (CR), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Jean-Yves PETIT (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

1 Pouvoir : Jean MANGION (PNRs) excusé donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR)

07 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Christophe MADROLLE (CR), Eric HANSEN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Marion MAGNAN (CD04), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Philippe CARLES (CCIR),

18 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Géraldine POLLET (CR), Suzanne GIOANNI (PNR du Verdon), Valérie RAIMONDINO (CR), Didier BERT (CD04), Hélène SOUAN (DREAL), Jean-Philippe CHAUVIN (GA), Marion CLEMENT (TPM), Marc MAURY (CEN), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Carole TOUTAIN (CD84), Céline HAYOT (CR), Valérie LEBRAS (CD06), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents : 17 sur 25**  
**Quorum atteint**

**Vu** La délibération n° 2023/03 du 4 juillet 2023 donnant les délégations consenties à la direction ;

**Considérant** Que l'Etat et la Région Sud ont copiloté l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE, approuvé en décembre 2014), en association avec un comité régional «trames verte et bleue», regroupant l'ensemble des acteurs locaux concernés (collectivités territoriales et leurs groupements, Etat et établissements publics, organismes socio-professionnels et usagers de la nature, associations, organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la nature et gestionnaires d'espace naturels, scientifiques et personnalités qualifiées) ;

Que le SRCE de la Région Sud faisant partie des premiers à avoir été élaboré, la méthode d'analyse mise en œuvre l'a été avec les connaissances scientifiques, les moyens techniques et les données disponibles à ce moment-là. Si la méthode a fait l'objet d'une large concertation, certaines limites peuvent aujourd'hui être identifiées au regard de l'évolution des méthodes d'analyse, de modélisation et de l'actualisation des données mobilisables pour une telle analyse depuis 2014 ;

Que l'ARBE a développé depuis 2015, en lien avec les laboratoires de recherche RECOVER (INRAE) et IMBE, une méthode d'analyse des continuités écologiques qui permet, à partir de données d'occupation des sols

et d'espèces indicatrices, de réaliser des cartes de continuités écologiques potentielles précises. Cette méthode, améliorée par rapport à celle mobilisée dans la construction du SRCE (cf. Fig. 2), a été dans un premier temps expérimentée sur trois sites pilotes en 2015, puis a été déployée sur un territoire plus vaste (piémont sud de Sainte-Victoire) en 2018, ce qui a permis de parvenir à une méthodologie aboutie. De 2018 à 2022, la méthode a été déclinée et améliorée sur différents territoires : le Parc naturel régional des Alpilles, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et massifs alentours, la Métropole Aix-Marseille-Provence et enfin sur le Territoire Alpin dans le cadre du projet européen PITEM Biodiv'Alp (programme ALCOTRA) ;

Que l'ARBE propose donc de mettre à profit son expertise et la méthode développée pour mener une analyse régionale des continuités écologiques et des points noirs pour venir enrichir le futur SRADDET notamment en réalisant les actions suivantes :

- Préciser les objectifs/enjeux de l'analyse régionale des continuités écologiques à conduire, sur la base des analyses déjà menées par l'ARBE et ses partenaires (CEN, CEREMA, ...)
- Organiser des réunions avec les différents experts pour affiner les cartographies
- Faire des préconisations pour enrichir le volet Biodiversité du SRADDET (continuité et finalisation en phase 3)

Priorisation des secteurs à protéger, en lien avec la déclinaison régionale de stratégie nationale des aires protégées, pour maintenir une continuité écologique.

Identification de mesures de restauration des milieux/résorption des fragmentation dans les secteurs prioritaires.

Que cette mission réponde aux objectifs de la mesure transverse « Appui à l'ingénierie » du Fonds vert, et qu'il est donc proposé que l'EPCE ARBE dépose une demande de financement pour cette mission à hauteur de 52.000 €, et parallèlement, elle sollicitera une demande de subvention à la DREAL à hauteur de 15.000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- D'autoriser la Directrice à engager toutes les démarches nécessaires pour le dépôt des 2 demandes de subvention dans la cadre du Fonds vert et auprès de la DREAL pour la « Détermination de la méthodologie d'analyse régionale des continuités écologiques et réalisation des premières analyses dans la perspective de la révision du SRADDET – phase 1 et à signer tous les documents et conventions y afférent.

Fait et délibéré à Marseille, le 5 octobre 2023

Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**

